

sabilité directe de l'éducation des autochtones, des personnes à charge des membres des Forces armées, ainsi que des détenus des établissements pénitentiaires.

L'instruction des enfants indiens inscrits et des jeunes inuit relève du ministère fédéral des Affaires indiennes, dont le ministre est autorisé à administrer des écoles ou à assurer l'accès des élèves à l'enseignement public ou privé. Le gouvernement fédéral possède et administre quelque 170 écoles établies dans des réserves indiennes. Bien que le ministre régisse différents aspects comme les bâtiments, les programmes, l'inspection et l'enseignement, près de 180 conseils de bande gèrent leurs propres écoles.

Environ la moitié des enfants autochtones qui vivent dans des réserves ou sur des terres de la Couronne fréquentent les écoles publiques provinciales. Le gouvernement fédéral rétribue les provinces à ce chapitre, soit en absorbant les frais de scolarité des élèves, soit en contribuant aux dépenses en capital des écoles.

Le ministère de la Défense nationale (MDN) administre des écoles pour les personnes à charge du personnel militaire, au Canada et à l'étranger.

Au Canada, chaque base militaire possède son propre conseil scolaire et ses propres écoles; le programme est conforme à celui de la province où l'école est située. La supervision et l'inspection de ces écoles sont assurées par les autorités provinciales. Environ 13 000 élèves fréquentent les 60 écoles du MDN au Canada, tandis que 6 600 autres fréquentent les écoles publiques. Les dix écoles du MDN en Europe (huit en Allemagne, une aux Pays-Bas et une en Belgique) comptent 3 800 élèves.

L'enseignement dans les Territoires

Deux grandes zones géographiques au Canada n'ont pas le statut de province : le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Au Yukon, les écoles sont administrées par le ministère de l'Éducation du territoire. Même si la loi reconnaît toujours trois types d'écoles (publiques, séparées et indiennes) depuis la fermeture de la dernière école indienne en 1969, tous les élèves fréquentent des écoles publiques ou séparées.

Pour l'organisation scolaire et le programme d'enseignement, le Yukon s'est inspiré du modèle de la Colombie-Britannique.

En 1969, la responsabilité de l'enseignement dans les Territoires du Nord-Ouest, qui appartenait au ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord, a été confiée au Conseil territorial. Un programme propre à la